

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS**

### **Séance du 28 juin 2023**

Date de convocation : 22 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD

**LES HERBIERS** : Christophe HOGARD – Luc SOULARD (sauf aux délibérations 34 et 35) – Angélique RICHARD – Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

**MOUCHAMPS** : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU

**LES EPESSÉS** : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT

**BEAUREPAIRE** : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

**VENDRENNES** : Roseline PHLIPART (sauf à la délibération 50)

**MESNARD LA BAROTIERE** : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

**SAINT PAUL EN PAREDS** : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

**SAINT MARS LA REORTHE** : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 28

27 aux délibérations 34, 35 et 50

Nombre de conseillers votants : 35

34 aux délibérations 34, 35 et 50

Pouvoirs :

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Patrice BOUANCHEAU

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Odile PINEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Jean-Michel HUMEAU avait donné pouvoir à Sabine LOIZEAU

Sophie SIONNEAU avait donné pouvoir à Patrick MANDIN

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Excusés :

Elodie BRANGER – Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Patrice BOUANCHEAU

- **50. REGLEMENT DE DEMANDE DE MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE GESTION AGRO ECOLOGIQUE DES HAIES** - Rapporteur : Jean-Louis LAUNAY

Dans le cadre de sa politique de transition environnementale, au titre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement (article 7.2.1 des statuts), la Communauté de communes du Pays des Herbiers s'est engagée dans un programme



pluriannuel sur l'ensemble du territoire afin d'ancrer concrètement le développement durable au cœur de ses actions, en adéquation avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté le 28 septembre 2022.

A cet effet, une convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 ainsi qu'une convention annuelle 2023 ont été conclues avec l'association « Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement » (CPIE Sèvre et Bocage). Pour l'année 2023, la convention annuelle prévoit quatre actions :

- Action 1 : accompagner la collectivité dans son programme de plantations d'arbres et de haies champêtres auprès de différents publics
- Action 2 : « la QAI démarche » : campagne de sensibilisation Radon Phase 2 : réalisation de diagnostics de remédiation chez les particuliers
- **Action 3 : réalisation de plan de gestion des haies (PDGH) au sein des exploitations agricoles**
- **Action 4 : réalisation d'état des lieux des potentialités et des enjeux de biodiversité**

L'action n°3 a pour objectif de mener des initiatives en faveur de la filière bois locale, notamment en direction des exploitants agricoles. L'action vise non seulement la valorisation du bois mais également la multifonctionnalité des haies et des bosquets : eau, biodiversité, paysages etc.

Ainsi, les objectifs poursuivis par l'accompagnement du CPIE sont :

- des objectifs économiques (quantifier le potentiel de production annuel de bois, déterminer son volume exploitable, évaluer les investissements annuels nécessaires à la bonne gestion de la ressource, planifier les interventions et récoltes à 15 ans) ;
- des objectifs écologiques (identifier la fonctionnalité des haies et en déduire le potentiel pour la biodiversité, localiser à l'échelle de l'exploitation les potentialités de replantation, évaluer les modifications de pratiques nécessaires pour une meilleure gestion des linéaires existants) ;
- des objectifs agronomiques (évaluer les services rendus par les haies bocagères sur le système d'exploitation, définir les modifications de pratiques et aménagements nécessaires pour améliorer l'équilibre agro-écologique du système d'exploitation).

Afin de soutenir les exploitants agricoles souhaitant développer et valoriser la ressource en bois présente sur leur exploitation (haies, petits boisements), il a été prévu la mise en œuvre de plans de gestion agro-écologique des haies, dont la réalisation serait assurée par le CPIE.

Cinq plans de gestion sont prévus chaque année durant la période d'exercice de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Le budget annuel affecté dans la convention pluriannuelle d'objectifs à cette action s'élève à 6 000 €. Le coût de chaque plan de gestion s'élève donc à 1 200€.



Un financement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est possible lorsque le plan de gestion est réalisé sur un bassin versant prioritaire. Dans ce cas, soit le coût pour la collectivité sera finalement moindre, soit le nombre de plans de gestions pourra être revu à la hausse.

Considérant le programme d'action pluriannuel 2023-2025 et le programme d'action annuel 2023 du CPIE, il est proposé d'approuver le règlement de mise en œuvre de plans de gestion agro-écologique des haies.

Vu le projet de règlement ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable / Environnement du 8 juin 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver le projet de règlement de mise en œuvre de plans de gestion agro-écologique des haies,
- l'autoriser, ou la Vice-présidente déléguée, à signer tout document relatif à ce programme.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Patrice BOUANCHEAU,  
Secrétaire de séance



*Transmis en Préfecture le :*  
*Publié électroniquement le :*

05 JUL. 2023

05 JUL. 2023



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD,  
Président

